



# OACI COMMUNIQUÉS

**PUBLICATION IMMÉDIATE**

**PIO 24/97**

**«LA COOPÉRATION MONDIALE POUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES VOLS», THÈME DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE, LE 7 DÉCEMBRE 1997**

**MONTREAL, le 5 décembre 1997** — «La coopération mondiale pour le renforcement de la sécurité des vols» est pour cette année le thème de la Journée internationale de l'aviation civile, qui est célébrée annuellement pour marquer la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le 7 décembre 1944. L'OACI est l'institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mandat de garantir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale, à l'échelle mondiale.

Sous la direction du Président du Conseil de l'OACI, M. Assad Kotaite, la sécurité a constitué le point de focalisation d'un bon nombre d'activités de l'OACI en 1997, dont le point culminant a été une réunion historique des Directeurs généraux de l'aviation civile des États contractants, qui s'est tenue en novembre et qui a été consacrée exclusivement à la question de la sécurité. Parmi les nombreuses recommandations formulées par les 148 Directeurs généraux participants, il y a eu l'introduction de vérifications obligatoires de la sécurité dans tous les États contractants, et l'exigence d'une plus grande transparence et de la divulgation des rapports de vérification. La sécurité demeurera au centre du programme travail de l'Organisation durant l'année à venir.

Dans son message à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de l'aviation civile, M. Kotaite déclare: «Je suis intimement persuadé que le transport aérien demeure aujourd'hui le mode de transport le plus sûr. Cependant, je perçois deux tendances inquiétantes qui peuvent compromettre cette réalisation exceptionnelle de notre civilisation moderne».

Il rappelle que le nombre d'accidents s'est maintenant stabilisé, ce qui pourrait se traduire par une augmentation réelle lorsque dans quelques années le nombre de passagers passera de 1,35 milliard à 2 milliards par année. Il indique aussi que les gouvernements ne peuvent se décharger de leur responsabilité de garantir un niveau optimal de sécurité, par suite de changements majeurs tels la mondialisation, la privatisation, la libéralisation des contrôles économiques et l'émergence de nouvelles technologies.

F97-5766.8

«Je suis profondément convaincu que la solution à ces deux problèmes réside dans la réalisation d'un niveau sans précédent de coopération entre les pays et d'un niveau correspondant de coordination mondiale dans tous les aspects de l'aviation civile qui ont une incidence sur la sécurité», souligne-t-il. «Lorsqu'il s'agit de vies humaines, un seul accident est déjà de trop.»

Dans son message, le Secrétaire général, M. Renato Cláudio Costa Pereira, dit qu'un niveau élevé de sécurité inspire aussi la confiance dans un secteur d'activités qui contribue de façon significative à l'économie de pratiquement toutes les nations du monde, en créant des emplois et en suscitant des retombées économiques.

Il signale que pour bénéficier des énormes avantages d'une saine industrie de l'aviation civile, il faut avant tout mettre en application les normes de sécurité contenues dans la Convention relative à l'aviation civile internationale et dans ses Annexes.

Il déclare: «De même qu'il appartient à chaque État de mettre en application les normes de sécurité à l'intérieur de son espace aérien et de son territoire, de même il est de la responsabilité de chaque État de veiller à ce qu'un système solide et efficace de supervision de la sécurité soit en place à l'échelle mondiale. Cet objectif sera réalisé grâce à l'harmonisation des initiatives des États et des régions en matière de supervision de la sécurité, et à la mise en oeuvre d'une stratégie mondiale de supervision de la sécurité».

Et de conclure: «... je m'engage à travailler avec diligence en collaboration avec tous nos membres et partenaires en vue de créer et de mettre en place cette stratégie ... et à veiller à ce que l'OACI s'acquitte de son rôle consistant à guider l'aviation civile durant le 21<sup>e</sup> siècle et à garantir à tous les peuples de la terre le système d'aviation civile le plus sûr et le plus efficace.»

L'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile dans le monde. Institution spécialisée des Nations Unies, elle établit les normes et règles internationales nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité du transport aérien, et elle est l'instrument de la coopération entre ses 185 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.



PIO 24/97  
Pièce jointe A

**Message du Président du Conseil de  
l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),  
M. Assad Kotaite, sur le thème «La coopération mondiale pour  
le renforcement de la sécurité des vols», pour la célébration de  
la Journée internationale de l'aviation civile, le 7 décembre 1997**

Voici maintenant 45 ans que mon destin est lié à celui de l'Organisation de l'aviation civile internationale et je suis intimement persuadé que le transport aérien demeure aujourd'hui le mode de transport le plus sûr. Cependant, je perçois deux tendances inquiétantes qui peuvent compromettre cette réalisation exceptionnelle de notre civilisation moderne.

La première a rapport au nombre d'accidents d'aviation dans le monde. Jusqu'à il y a environ une décennie, le nombre d'accidents diminuait de façon constante, grâce essentiellement aux améliorations apportées à la technologie et aux systèmes de navigation aérienne. Depuis lors, toutefois, le nombre d'accidents est demeuré stable. Or, étant donné que dans quelques années celui des passagers sera passé de 1,35 milliard à quelque 2 milliards, il pourrait s'ensuivre une augmentation correspondante du nombre d'accidents. Nous ne pouvons pas permettre qu'il en aille ainsi.

La seconde tendance a rapport à l'incidence sur la sécurité de l'aviation de changements sociaux et politiques fondamentaux tels que la mondialisation, la privatisation des services gouvernementaux et la libéralisation des contrôles économiques, l'augmentation des contrôles en rapport avec l'environnement et l'émergence de nouvelles technologies. Dans ce cadre, il est tentant pour les gouvernements de se décharger de la responsabilité d'assurer un niveau optimal de sécurité de l'aviation civile à l'échelle internationale. À nouveau, nous ne pouvons pas permettre que cela arrive.

Je suis profondément convaincu que la solution à ces deux problèmes réside dans la réalisation d'un niveau sans précédent de coopération entre les pays et d'un niveau correspondant de coordination mondiale dans tous les aspects de l'aviation civile qui ont une incidence sur la sécurité. Après tout, la question de la sécurité ne relève pas du niveau national, ni même régional ou continental, mais présente plutôt un caractère mondial. Des êtres humains voyagent partout dans le monde sans qu'interviennent les frontières politiques, et ils sont en droit de bénéficier d'une application uniforme des normes de sécurité mondialement reconnues, où qu'ils aillent.

Au cours de l'année à venir, je compte bien continuer à travailler en coopération étroite avec les représentants de l'aviation civile des 185 États contractants de l'OACI pour faire du thème de la Journée internationale de l'aviation civile de 1997, «La coopération mondiale pour le renforcement de la sécurité des vols», une réalité dynamique.

Lorsqu'il s'agit de vies humaines, un seul accident est déjà de trop.



**PIO 24/97**  
**Pièce jointe B**

**Message du Secrétaire général de  
l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),  
M. Renato Cláudio Costa Pereira, sur le thème «La coopération mondiale pour  
le renforcement de la sécurité des vols», pour la célébration de la Journée internationale  
de l'aviation civile, le 7 décembre 1997**

La sécurité des vols vise essentiellement à préserver le bien-être de tous les passagers du transport aérien ainsi que des personnes au sol qui pourraient être blessées en cas d'accident. Cet objectif fondamental a toujours été au coeur de la mission de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui a pour mandat de garantir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

La sécurité des vols vise aussi à inspirer la confiance dans l'aviation civile, laquelle contribue de façon significative à l'économie de pratiquement toutes les nations à la surface de la terre. Dans la seule année 1994, elle a fourni quelque 24 millions d'emplois dans le monde et produit des revenus bruts de 1,14 billion de dollars. L'industrie du voyage et du tourisme, dont le transport aérien est un élément vital, emploie 262 millions de personnes et produit des revenus bruts de 3,8 billions de dollars.

Pour maintenir la bonne santé de l'industrie de l'aviation civile et bénéficier des énormes avantages qu'elle présente des points de vue économique, social et récréatif, il faut pour l'essentiel mettre en oeuvre les normes de sécurité enchâssées dans la Convention relative à l'aviation civile internationale de 1944. Ce document éternel a porté création de l'OACI en 1944 et demeure la base qui unit ses 185 États contractants au sein d'un forum international unique pour tout ce qui a trait à l'aviation civile.

De même qu'il appartient à chaque État de mettre en application les normes de sécurité à l'intérieur de son espace aérien et de son territoire, de même il est de la responsabilité de chaque État de veiller à ce qu'un système solide et efficace de supervision de la sécurité soit en place à l'échelle mondiale. Cet objectif sera réalisé grâce à l'harmonisation des initiatives des États et des régions en matière de supervision de la sécurité, et à la mise en oeuvre d'une stratégie mondiale de supervision de la sécurité.

Le thème de la Journée internationale de l'aviation civile de cette année étant «La coopération mondiale pour le renforcement de la sécurité des vols», je m'engage à travailler avec diligence en collaboration avec tous nos membres et partenaires en vue de créer et de mettre en place cette stratégie.

Mon objectif ultime est de veiller à ce que l'OACI s'acquitte de son rôle consistant à guider l'aviation civile durant le 21<sup>e</sup> siècle et à garantir à tous les peuples de la terre le système d'aviation civile le plus sûr et le plus efficace.